

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2009

OBJET

de la Délibération

**ECOLES
MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES
SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION
FORFAIT 2009**

Date de convocation du Conseil Municipal

19 mai 2009

Date d'affichage : 19 mai 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme OLIVIERO à M. JARNO

Mme LE DOARE à Mme GREZE

M. DERRIEN à Mme LE STRAT

**ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION
FORFAIT 2009**

Rapport de Nelly BURLLOT

Le forfait de fonctionnement communal 2009, versé aux écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association est établi comme suit :

Coût d'un élève calculé sur la base du compte administratif 2008 multiplié par le nombre d'élèves pontivyens à la rentrée scolaire 2008/2009.

Ce forfait sera réparti en 3 versements identiques, le premier dans les prochains jours, le deuxième en juin et le troisième en octobre.

Ce mode de calcul du forfait ainsi que ces modalités de versement seront reconduits les années suivantes, avec un premier versement en avril.

En tenant compte de ces éléments, le forfait communal estimé est de :

- 1 162,73 € par élève/pontivyen en maternelle
- 388,81 € par élève/pontivyen en élémentaire

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable à ce nouveau mode de calcul du forfait et des modalités de versement ainsi qu'au versement du forfait 2009

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 26 mai 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**